



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 13/02/2024

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 31 janvier et le 13 février 2024 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- **Cadrage préalable à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme de l'habitat (PLUi-H) de la communauté de communes Entre Dore et Allier (63)**

Cadrage de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de la communauté de communes Entre Dore et Allier dans le Puy-de-Dôme, qui compte 19200 habitants et est composée de 14 communes entre Thiers et Clermont-Ferrand, visant notamment à accueillir 2700 habitants supplémentaires d'ici 2032.

- **Cadrage préalable pour la requalification du site des Illettes à Sallanches (74)**

Mise en valeur environnementale et touristique du site des Illettes à Sallanches, portée par la commune de Sallanches, sur 46 ha, composée d'un « lac de pêche » sud et d'un parking unique, d'un « lac de baignade » central et d'un « lac naturel » au nord. L'ancien aérodrome de Sallanches et une friche complètent l'emprise du projet.

- **Restauration des marges alluviales du Vieux Rhône, sur les communes de Feyzin, Irigny et Vernaison (69), présentée par la compagnie nationale du Rhône (CNR),**

Démantèlement total ou partiel des digues Girardon (casiers d'Irigny, casiers de Ciselande) qui constituent l'une des principales causes de l'affaiblissement de la dynamique fluviale et de la banalisation des habitats naturels du fleuve, creusement de plusieurs chenaux ou annexes hydrauliques (Lône de Ciselande, lône de Jaricot, lône Tabard, étang Guinet) au sein de la marge alluviale, favorisant le passage des crues et la dynamique érosive.

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Aménagement du quartier des Alpains à Bourg-Saint-Maurice et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bourg-Saint-Maurice (73)

Dans le cadre de la reconversion du site de l'ancienne caserne militaire du 7^e bataillon des chasseurs alpins, à proximité de la gare, sur une surface totale aménagée de 8,3 ha, aménagement du quartier de la Vanoise, dit secteur nord (1^{ère} phase) et du parc habité des Alpains, dit secteur sud (2^e phase) pour la création globale d'environ 27 000 m² de surface de plancher, dont 24 000 m² dédiés à la création de 347 logements et 3 000 m² à destination d'équipements.

- Implantation du parc photovoltaïque au sol des Bonnes Filles sur la commune de La Garde-Adhémar (26)

Implantation dans la Drôme, sur un délaissé autoroutier de la commune de la Garde-Adhémar, par la société du parc solaire des Bonnes Filles (filiale de Solarvia), d'un parc photovoltaïque sur une surface clôturée de 2,8 ha pour une surface projetée de 13 700 m². La puissance installée sera de 3,04 MWc, délivrant 4,2 GWh/an.

- Implantation du parc éolien de la Garenne de la Mouthière sur les communes de Blomard et de Saint-Bonnet-de-Four (03)

Création, par la société Sas du parc éolien de la Garenne de la Mouthière, de quatre aérogénérateurs d'une hauteur en bout de pale de deux-cents mètres, pour une garde au sol de cinquante mètres, de deux postes de livraison et des raccordements électriques correspondants. Le projet se situe au sein de l'unité paysagère du bocage de Commentry et à 2 à 3 kilomètres de Montmarault. Sa puissance totale sera de 20 MW pour une énergie produite par an de 42 000 MWh.

- Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Sablons (38)

Modification du PLU de la commune de Sablons (Isère) pour tenir compte de l'annulation de l'arrêté de mise en compatibilité du PLU du 18 décembre 2018 signé dans le cadre du projet de zone d'aménagement concerté (Zac) « Inspira ». Cette évolution rétablit certains zonages, supprime l'OAP n°4 Inspira et modifie le règlement de la zone AU pour y permettre la réalisation de travaux ferroviaires.

- Cadrage préalable pour la réalisation de la ZAC des Alagniers, sur la commune de Rillieux-la-Pape (69)

La Métropole de Lyon porte le projet d'aménagement de la Zac des Alagniers, créée le 22 janvier 2022, qui s'inscrit dans le nouveau programme national de renouvellement urbain, prévoyant la réhabilitation de 1 000 logements et la création d'autant de logements neufs, la requalification de deux groupes scolaires et d'un gymnase et l'aménagement de 130 000 m² d'espaces publics.

- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Chomérac (07) pour permettre l'implantation du Centre national de pétanque et de jeu provençal

Le projet de centre national de pétanque et de jeu provençal prévu à Chomérac dans l'Ardèche, à 8 km de Privas, est localisé en zone NL (zone naturelle de loisir) du PLU en vigueur. La mise en compatibilité du PLU porte sur le reclassement de cette zone NL en zone UE (espace urbain dédié aux équipements).

- Installation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de Donzère (26)

Le projet porté par GDSOL 78 consiste en l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol en secteur agricole sur la commune de Donzère dans la Drôme. La puissance installée sera de 3,2 MWc, délivrant 4,5 GWh/an. La surface d'emprise du projet est de 2,5 hectares.

- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) de la communauté d'agglomération Montluçon Communauté (03)

Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal-Habitat (PLUI-H) regroupant les 21 communes de Montluçon Communauté, prévoyant environ 1 060 habitants supplémentaires à l'horizon 2035, 1500 logements neufs sur 15 ans et la remise sur le marché de plus de 1000 logements vacants. Les besoins en foncier sont estimés à environ 71,5 ha en densification des enveloppes urbaine, 47,07 ha pour l'habitat en extension urbaine, 56,67 ha de zones à urbaniser (AU) à vocation économique en extension urbaine, susceptibles d'accueillir des unités de production en lien avec les activités d'extraction de lithium et l'activité tertiaire sur Saint-Victor, et de 17,57 ha pour des équipements publics. Le projet compte 38 orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles dont 34 pour de l'habitat, trois pour les activités économiques et une à vocation mixte (économie-tertiaire), une OAP trame verte et bleue et 11 secteurs de taille et de capacité limitées (STECAL).

- **Restructuration et diversification du domaine skiable de Val-Cenis, sur la commune de Val Cenis (73)**

La société d'économie mixte (Sem) de Val-Cenis présente un programme de diversification et restructuration du domaine skiable de Val-Cenis, situé dans le département de la Savoie. Il s'établit en trois phases successives, programmées de 2024 à 2030, et comprend plusieurs aménagements ou créations de pistes de ski, d'enneigeurs et de remontées mécaniques (téléphérique, télécombi, télécabine et télésièges) à l'échelle du domaine skiable. Il comprend une opération de diversification touristique autour du fort de la Turra portée avec la commune de Val-Cenis.

- **Création du lotissement "Les Pradeaux" sur la commune de Lempdes (63) – 2^e avis**

Création d'un lotissement par l'association foncière urbaine des « Pradeaux » localisé en périphérie du centre-ville de Lempdes sur une surface totale de 47 310 m² pour recevoir des constructions à usage principal d'habitat comprenant 32 485 m² de lots constructibles, 666 m² de lots inconstructibles et 14 159 m² d'espaces communs.

AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- **Modification n°13 du PLU de la commune de Saint-Étienne (42)**

Réponse au recours formé par Saint-Etienne Métropole contre l'avis conforme de la MRAe requérant une évaluation environnementale pour la modification n°13 du PLU de la commune de Saint-Etienne.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>